

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 AOUT 2010.**

Présents : Tous les membres en exercice à l'exception de Jean-Marie HOLE. Stéphane AUCRETERRE, pouvoir à Muriel GOYER et Sandrine DIEUL, pouvoir à Joël LECLERC.

Secrétaire : Maryvonne POZZO.

Le Conseil Municipal :

- Décide d'augmenter le tarif des repas de la cantine de l'école et du centre de loisirs à 3.05 € pour les enfants et 3.60 € pour les adultes.
- Décide de ne pas utiliser son DPU pour la parcelle AS 17.
- Accepte le devis de La Saur d'un montant de 1 602.64 € pour l'installation d'un débitmètre à la station d'épuration.
- Emet un avis favorable pour la construction de 2 logements locatifs aux Miellettes.
- Emet un avis favorable à la création d'un Espace Jeunes à Saint Germain sur Ay.
- Décide d'installer un moteur de recherche sur le site internet de la Commune.
- Décide d'une remise de médailles pour 4 agents communaux.
- Décide de louer le logement communal au 31 rue des Miellettes
- Décide de signer une convention annuelle avec Monsieur THIENNETTE pour un montant de 500 €.
- Décide de prendre une décision Budgétaire n°2 sur le Budget Communal pour régularisation d'emprunts.
- Autorise Monsieur LOUIS Thierry à créer une ouverture dans le talus entre la parcelle communale B 466 et la parcelle B 463 lui appartenant.

Vu par Nous, Maire de la Commune de Saint-Germain-sur-Ay pour être affiché le 16 août 2010 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A SAINT GERMAIN SUR AY, le 16 août 2010.

Le Maire,
Thierry LOUIS